

DÉCISION DU MAIRE

23 / 120

Service Assurance

A.BAYERE/T.CAFIOT

Dossier n°23-023

REGLEMENT DE SINISTRE PAR LA SMACL

Vitrages de l'école Jean Moulin élémentaire cassés

Le Maire de la commune de Montgeron,
Conseillère régionale d'Ile-de-France

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations accordées par le Conseil municipal au Maire ;

Vu la délibération N°22/37 du Conseil municipal en date du 4 juillet 2022 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal au Maire, et notamment le point n°8 autorisant Madame le Maire à « Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes » ;

Considérant le sinistre produit le 13/06/2023 au cours duquel deux vitres de l'école Jean Moulin élémentaire ont été fracturées par des jets de pierres ;

Considérant que le sinistre a été déclaré à la SMACL, assureur de la commune ;

Considérant que le montant des dommages s'élève à 1 760.02 € TTC (Mille sept cent soixante euros et deux centimes) ;

Considérant qu'une franchise de 1 000 € TTC (Mille euros) est déduite de l'indemnité de remboursement ;

Considérant qu'un règlement par virement d'un montant de 760.02 € TTC (Sept cent soixante euros et deux centimes) va être adressé par la SMACL ;

DECIDE

Article 1 : D'accepter le virement d'indemnisation versé par la SMACL d'un montant de 760.02 € TTC au titre des dommages survenus à l'école Jean Moulin élémentaire.

Article 2 : D'imputer la recette correspondante sur le budget en cours au chapitre 75888 « Autres ».

Article 3 : Le Directeur Général des Services ou la Directrice Générale Adjointe des Services de la commune de Montgeron est chargé(e) de l'exécution de cette décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet et notifiée à(aux) l'intéressé(s).

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Mme le Maire et/ou devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montgeron, le 22 JUN 2023



Sylvie CARILLON

Maire de Montgeron

Conseillère régionale d'Ile de France